

Toulouse, le 17 avril 2026

---

**Décision prise par le Président de Réseau31**

**n°DP171-2026**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 12 décembre 2025 ;

**Vu** l'arrêté n°A26-2025 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Pierre COMET, treizième Vice-Président de Réseau31 ;

**Considérant** le point A3-15 de la délégation de compétences au Président ;

**Considérant** la nécessité d'obtenir les autorisations administratives requises au titre du Code de l'Environnement ;

**Considérant** la nécessité d'obtenir les autorisations administratives requises au titre du Code de l'Urbanisme pour le renouvellement du réseau d'assainissement, tranche 3, sur la commune de Cazeaux de Larboust ;

**décide**

**Article 1 :** d'autoriser les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement par la pose d'un réseau de collecte et de branchements adjacents (OP n°31133-12) sur la commune de Cazeaux de Larboust;

**Article 2 :** de solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur pour ces opérations ;

**Article 3 :** de demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes prestations associées.

**Jean-Pierre COMET**

Vice-Président

